

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS,  
DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SERVICE DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL FONCTIONNAIRE



Service-Ethics-Performance

MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE  
AND ADMINISTRATIVE REFORM

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL,  
SALARIES AND PENSIONS

PERSONNEL SERVICE

ESTABLISHED PERSONNEL BUREAU

1001356  
**DECISION N°** /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF  
portant affectation des personnels.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 001608/MINFOPRA du 11 mars 2020 portant attribution du Diplôme de l'ENAM à certains élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2017-2019 ;
- Vu l'arrêté n° 001610/MINFOPRA du 11 mars 2020 portant attribution du Brevet de l'ENAM à certains élèves du Cycle "B" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2017-2019 ;

Considérant les besoins en ressources humaines exprimés par le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs par lettre n° 0139/L/MINETAT/MINTOUL/SG/DAG/SDPS/SP du 12 mai 2020,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme ou du Brevet de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Sections **Administration Générale** et **Administration des Affaires Sociales** Promotion **2017-2019**, précédemment en service au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés au **Ministère du Tourisme et des Loisirs**.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	SECTION
1	MIDREL Cyrille ASSAMBA	T-085969	AGA
2	SALAMATOU, épouse ADAMU HANDJA	741348-W	
3	AISSATOU MOUSSA ILA	O-085724	AAS
4	BOGHUMA Anita Sunday	B-085782	AGB
5	HAOUA LAMY MOHAMAN KABIR	T-085885	


**Article 2.**- Les soldes et accessoires de solde des intéressés seront imputés au budget du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

**Article 3.**- La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

**AMPLIATIONS :**

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- MINTOUL/SG/DAG ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSES/DOSSIER ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

Yaoundé, le 24 AOUT 2020



Joseph LE